



Mariage entre 2 étrangers

Par **AlexanderVas95**, le **25/03/2013 à 00:28**

Bonjour,
Je voulais demander des informations pour 2 ami(e)s à moi, 2 étudiant(e)s étrangers ayant la carte de séjour étudiante qui souhaitent se marier.
Donc, mes 2 ami(e)s veulent savoir si après le mariage, ils pourront faire un changement de statut?
Sachant qu'ils sont en France depuis à peu près 5 ans (je ne sais pas si ça joue).
Merci pour vos réponses,
Cordialement,

Par **amajuris**, le **25/03/2013 à 12:00**

bjr,
le mariage entre 2 étrangers en France ne donnent pas droit automatiquement à un titre de séjour.
il faut que vos amies satisfassent aux conditions exigées pour un changement de statut.
ncdt

Par **AlexanderVas95**, le **25/03/2013 à 14:44**

Bonjour,
Merci pour la réponse, mais quelles sont ces conditions exigées?

Par **amajuris**, le **25/03/2013 à 15:13**

bjr,
cela est fonction du titre de séjour demandé donc de la situation des futurs époux.
vous pouvez consulter ce lien:
<http://vosdroits.service-public.fr/N110.xhtml>
ncdt